

Laval, le 16 juillet 2024

Madame Sonia Bélanger
Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
ministre.delequee@msss.gouv.qc.ca

Avis ministériel- Suspension des lignes dédiées aux résidences pour personnes âgées de la Société de transport de Laval (STL)

Madame la Ministre,

Lors de notre rencontre le 14 juin dernier dans les bureaux du ministre de Laval, Monsieur Christopher Skeete, nous vous avons informée de la suspension des lignes de transport desservant les résidences pour aînés par la Société de transport de Laval (STL), effective depuis le 22 juin pour une durée indéterminée.

Nous souhaitons réitérer notre inquiétude quant à l'impact de cette décision sur les utilisateurs actuels et potentiels de ce service.

Une présence depuis 18 ans

Depuis 2006, 8 lignes dédiées exploitées par la STL desservant 37 résidences ont été déployées progressivement, offrant des liaisons directes entre les résidences pour personnes âgées et des destinations privilégiées telles que les centres commerciaux, centres communautaires, hôpitaux, etc. Ce service tenait compte des limitations de mobilité, des habitudes de déplacement et des horaires des personnes âgées, représentant une réponse concrète à un déploiement de transport collectif inclusif.

Les raisons évoquées pour la suspension de ces lignes font référence à la viabilité financière et le pourcentage d'utilisateurs ne permettant plus un niveau de rentabilité justifiant leur maintien. Les données partagées indiquent un service de 4 jours par semaine, avec 15 déplacements par jour pour un total de 230 à 300 déplacements par mois. Cela dit, nous portons à votre attention que le but visé initialement par les lignes d'autobus pour personnes âgées est d'améliorer leur qualité de vie et d'encourager leur participation sociale et économique au sein de leur communauté. Nous comprenons toutefois la réalité à laquelle fait face la STL actuellement.

Constats et pistes de solutions

Face à cet enjeu et en concordance avec les constats de notre rapport de concertation, nous constatons que :

- Les lignes dédiées sont adaptées aux besoins des personnes âgées, réduisent leur isolement et favorisent leur mobilité;
- La pandémie a grandement contribué à la baisse d'achalandage, et une promotion régulière ainsi que des rencontres de présentation des services offerts pourraient avoir un impact significatif sur l'augmentation du taux d'utilisation;
- Le taux de satisfaction des utilisateurs est très élevé (Sondage STL 2023), et ceux-ci souhaitent maintenir le service (*Sondage STL 2023, pétition de résidence depuis la suspension du service*);
- L'achalandage n'est pas nécessairement le meilleur critère d'évaluation du succès des lignes dédiées, qui devraient poursuivre des objectifs qualitatifs, notamment l'accessibilité, le confort et un sentiment de sécurité;
- Le poids démographique croissant des personnes âgées est un incitatif à contribuer au maintien et au déploiement de modes de transport diversifiés;
- Dans le récent plan d'action « [La Fierté de vieillir](#) » de la Politique gouvernementale Vivre et Vieillir ensemble, l'une des grandes orientations fait référence aux modes de transport et services accessibles, soulignant que « la disponibilité des solutions de rechange à l'utilisation de l'automobile pour les personnes âgées exerce une influence directe sur le niveau de participation à la communauté et la préservation de leur santé mentale et physique » (*AXE 10 : Favoriser des déplacements sécuritaires*).

À cet effet et attendu que la remise en place des lignes dédiées de la STL ne peut être possible sans le soutien de votre gouvernement, nous vous soumettons respectueusement les propositions suivantes :

- 1- Établir un fonds provincial spécifique pour soutenir financièrement les services de transport collectif dédiés aux personnes âgées, afin de garantir leur viabilité et leur pérennité.
- 2- Offrir des subventions aux sociétés de transport pour compenser les coûts d'exploitation des lignes dédiées aux personnes âgées.
- 3- Soutenir financièrement la création d'un centre de formation pour tous qui permettrait aux personnes âgées de se familiariser entre autres à l'utilisation du transport collectif.

Dans notre [rapport de concertation régionale sur le transport collectif et actif des personnes âgées de Laval](#), ce service est identifié comme l'un des bons coups de la région. Des centaines de personnes âgées à Laval en bénéficient depuis de nombreuses années. Nous espérons que les propositions ci-dessus seront partagées et discutées pour trouver des alternatives viables rapidement, car la seule option actuelle, l'utilisation des lignes régulières, ne répond pas à leurs besoins.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour votre attention à cette préoccupation et pour votre soutien continu envers les aînés de notre communauté.



France Boisclair, présidente TRCAL

Liens intégrés : Plan d'action gouvernemental La Fierté de vieillir, Rapport de concertation régional transport collectif et actif des personnes âgées de Laval-TRCAL 2024

c.c. : Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre, ministre des Transports et de la Mobilité durable

Madame Annie Koutrakis, Députée de Vimy, membre du Comité permanent des Transports, de l'infrastructures et des collectivités

M. Christopher Skeete, Député de Sainte-Rose, ministre responsable de la région de Laval

Madame Sabrina Marino, directrice du Secrétariat aux aînés

Monsieur Bertrand Gignac, directeur général de la CTRCAQ

Administrateurs.trices de la TRCAL